

# Propriété intellectuelle : Faits et chiffres de l'OMPI

Série Économie et statistiques



2013



# Propriété intellectuelle: Faits et chiffres de l'OMPI

Série Économie et statistiques

2013

---

# INTRODUCTION

L'édition 2013 des Faits et chiffres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) relatifs à la propriété intellectuelle donne une vue d'ensemble de l'activité en matière de propriété intellectuelle fondée sur les données statistiques complètes les plus récentes. Les données statistiques contenues dans la présente publication constituent un instantané réalisé à partir de l'édition 2013 de la publication plus détaillée de l'OMPI intitulée "Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle". Du fait que les données pour 2013 ne seront pas disponibles pour la plupart des offices jusqu'à la moitié de 2014, les statistiques relatives aux offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle concernent 2012. La présente publication porte sur quatre catégories de titres de propriété intellectuelle, à savoir les brevets, les modèles d'utilité, les marques ainsi que les dessins et modèles industriels, et sert d'aide-mémoire. C'est pourquoi elle est principalement axée sur les données relatives aux demandes, qui sont le plus souvent utilisées pour mesurer l'activité de propriété intellectuelle. Les données relatives aux marques font état du nombre de classes, c'est-à-dire le nombre de classes indiquées dans les demandes, afin de mieux comparer l'activité internationale dans le domaine des marques selon les offices. De même, les données relatives aux dessins et modèles font état du nombre de dessins et modèles, c'est-à-dire le nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes. Les tableaux et graphiques permettent d'effectuer des comparaisons entre offices en ce qui concerne l'activité de propriété intellectuelle et l'utilisation des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye administrés par l'OMPI, en 2012.

Les données utilisées sont extraites de la base de données statistiques de l'OMPI, approvisionnée par les enquêtes annuelles de propriété intellectuelle de l'OMPI et les données compilées par l'OMPI aux fins du traitement des demandes internationales selon le PCT ou dans le cadre des systèmes de Madrid ou de La Haye. Les données peuvent être téléchargées à partir du Centre de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI. Dans la mesure du possible, les statistiques de propriété intellectuelle sont établies sur la base des mêmes définitions afin de pouvoir donner lieu à des comparaisons au niveau international. Veuillez noter que, les données étant complétées et actualisées en permanence, les chiffres indiqués dans cette publication peuvent différer des chiffres précédemment publiés et des données figurant sur les pages Web de l'OMPI.

**Afin de faciliter la compréhension des termes liés à la propriété intellectuelle, un petit glossaire a été inclus à la fin de cette publication.**

Les lecteurs peuvent utiliser l'information présentée mais sont priés de citer l'OMPI comme source. Pour une étude plus détaillée des statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI ou des offices nationaux, veuillez consulter les sites suivants :

**Statistiques de propriété intellectuelle**

*[www.wipo.int/ipstats/fr](http://www.wipo.int/ipstats/fr)*

**Indicateurs mondiaux de propriété intellectuelle**

**(en anglais : World Intellectual Property Indicators)**

*[www.wipo.int/ipstats/en/wipi](http://www.wipo.int/ipstats/en/wipi)*

**Coordonnées**

Division de l'économie et des statistiques

Mél. : *[ipstats.mail@wipo.int](mailto:ipstats.mail@wipo.int)*

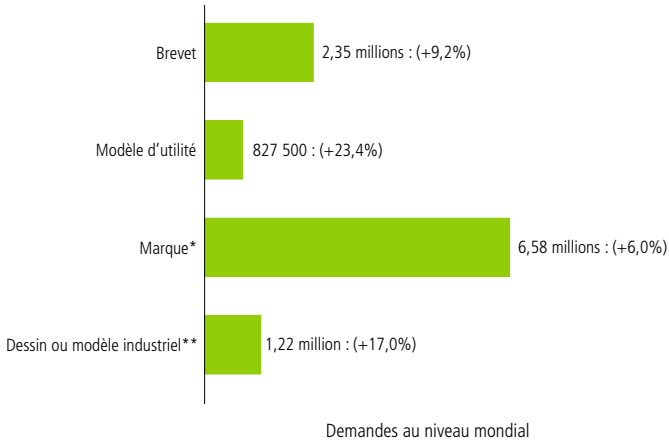
---

# TABLE DES MATIÈRES

<b>A. DEMANDES DE TITRES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS EN VIGUEUR: SITUATION GÉNÉRALE</b>	<b>5</b>
A.1 Nombre total de demandes	5
A.2 Part des demandes émanant de résidents et de non-résidents	6
A.3 Part des demandes par région géographique	7
A.4 Part des demandes par groupe de revenu	9
A.5 Droits de propriété intellectuelle en vigueur	11
<b>B. BREVETS ET MODELES D'UTILITE</b>	<b>12</b>
B.1 Demandes de brevet par office	12
B.2 Demandes internationales selon le PCT et principaux déposants	14
B.3 Demandes de brevet par voie de dépôt	16
B.4 Demandes de brevet par domaine technologique	17
B.5 Demandes de modèle d'utilité par office	18
<b>C. MARQUES</b>	<b>20</b>
C.1 Nombre de classes indiquées dans les demandes par office	20
C.2 Demandes internationales dans le cadre du système de Madrid et principaux déposants	22
C.3 Nombre de classes indiquées dans les demandes par voie de dépôt	24
C.4 Nombre de classes indiquées dans les demandes par secteur d'activité	25
<b>D. DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS</b>	<b>26</b>
D.1 Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes par office	26
D.2 Demandes d'enregistrement international déposées dans le cadre du système de La Haye et principaux déposants	28
D.3 Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes par voie de dépôt	30
D.4 Principales classes indiquées dans les demandes	31
<b>TABLEAUX STATISTIQUES</b>	<b>32</b>
Tableau 1: Demandes par office (2012)	32
Tableau 2: Demandes internationales par origine via les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye (2012)	36
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>39</b>
<b>AUTRES RESSOURCES</b>	<b>44</b>

# A. DEMANDES DE TITRES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS EN VIGUEUR: SITUATION GÉNÉRALE

## A.1 Nombre total de demandes (2012)



Note : les chiffres relatifs au nombre total de demandes déposées dans le monde correspondent à des estimations arrondies de l'OMPI.

\*Renvoi au nombre de classes, c'est-à-dire le nombre de classes de produits et services indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques.

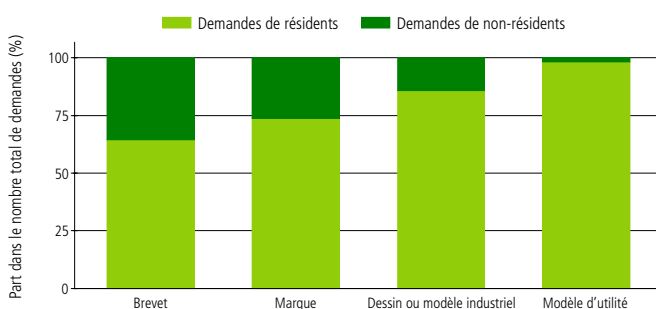
\*\*Renvoi au nombre de dessins et modèles, c'est-à-dire le nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels.

Chaque année, l'OMPI mène une enquête auprès de quelque 150 offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux dans le monde afin de recueillir des statistiques sur l'activité de dépôt relative aux brevets, aux modèles d'utilité, aux marques et aux dessins et modèles industriels. Les statistiques complètes les plus récentes ont trait à 2012. Les chiffres indiqués ci-dessus sont fondés à la fois sur le nombre effectif de demandes reçues par les offices et sur des estimations faites pour les offices pour lesquels nous ne disposons pas de statistiques.

Selon les estimations, les quelque 2,35 millions de demandes de brevet déposées en 2012 dans le monde représentent une augmentation de 9,2% par rapport à 2011, soit le taux le plus élevé enregistré en 18 ans. Augmentant à un rythme encore plus élevé, le nombre de demandes d'enregistrement de modèles d'utilité déposées a augmenté de 23,4% par rapport aux chiffres de l'année précédente, atteignant les 827 500 demandes. Le nombre de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques a connu une croissance robuste de 6%, atteignant 6,58 millions. Enfin, les 1,22 million de dessins et modèles industriels contenus dans les demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels correspondent à une augmentation de 17%, soit le taux de croissance le plus élevé jamais enregistré. Cette évolution

en ce qui concerne l'activité de dépôt pour ces quatre catégories de titres de propriété intellectuelle est due pour une large part au nombre croissant de demandes déposées auprès de l'office de propriété intellectuelle de la Chine.

## A.2 Part des demandes émanant de résidents et de non-résidents (2012)



Dans les offices de propriété intellectuelle du monde entier, on regroupe sous le terme "demandes" les demandes émanant de déposants résidant dans le ressort juridique représenté par l'office (résidents) et les demandes émanant de déposants ne résidant pas dans le ressort juridique de l'office (non-résidents).

La part des demandes déposées par des résidents varie selon la catégorie de titre de propriété intellectuelle concernée. D'une manière générale, les résidents déposent la majorité des demandes auprès de leur office de propriété intellectuelle respectif, ce qui révèle une préférence pour l'obtention d'une protection sur les marchés nationaux. Cependant, la part des demandes émanant de résidents et de non-résidents dans le total des demandes reçues varie fortement d'un office à l'autre. Ce phénomène est confirmé dans d'autres publications statistiques de l'OMPI. Voir par exemple les Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle : [www.wipo.int/ipstats/en/wipi](http://www.wipo.int/ipstats/en/wipi).

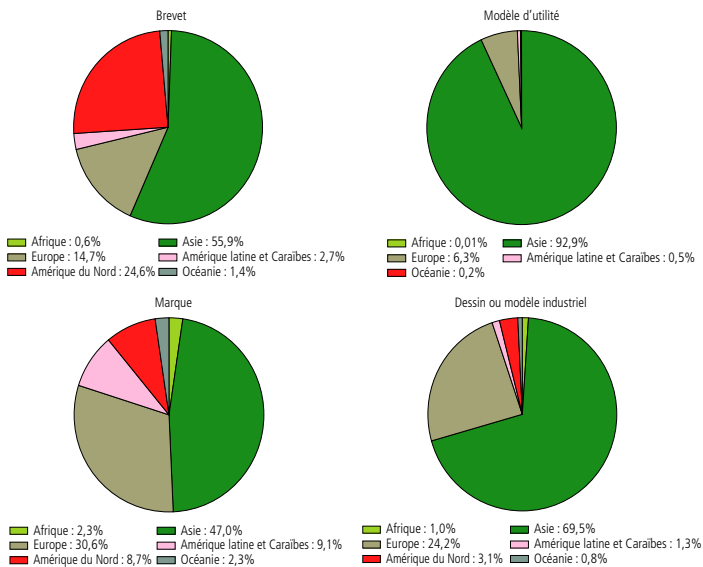
En 2012, il a été estimé que 65% de toutes les demandes de brevet ont été déposées par des résidents auprès de leur office national. Concernant les autres catégories de titres de propriété intellectuelle, la part des demandes émanant de résidents était de 74% pour les marques, sur la base du nombre de classes, et de 86% pour les dessins et modèles industriels, sur la base du nombre de dessins et modèles. Avec un taux de 98%, la quasi-totalité des demandes d'enregistrement de modèles d'utilité ont été déposées au niveau national.



### A.3 Part des demandes par région géographique

Cette sous-section présente tout d'abord le détail de l'activité de dépôt par catégorie de titre de propriété intellectuelle toutes régions géographiques confondues, puis les pourcentages respectifs par région.

#### A.3.1 Part des demandes toutes régions confondues (2012)



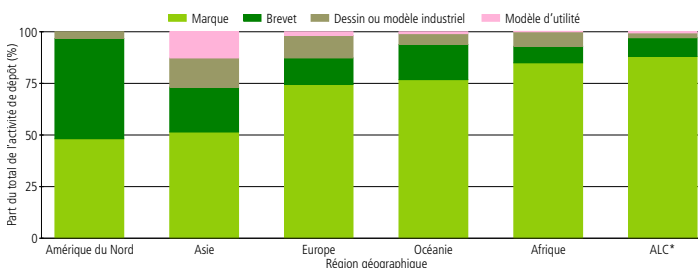
Note: les régions sont définies par l'Organisation des Nations Unies (ONU), voir: [unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49regnf.htm](http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49regnf.htm)

La répartition des dépôts pour ces quatre types de protection de la propriété intellectuelle varie d'une région à l'autre. Avec des parts comprises entre 47% pour l'activité de dépôt de demandes d'enregistrement de marques et 93% pour les demandes d'enregistrement de modèles d'utilité, les offices de propriété intellectuelle asiatiques ont affiché la plus forte concentration de dépôts de demandes de brevet et de demandes d'enregistrement de modèles d'utilité, de marques et de dessins et modèles industriels. À titre d'exemple, les offices asiatiques ont reçu ensemble une part correspondant à plus de la moitié (55,9%) de toutes les demandes de brevet déposées dans le monde, alors que les offices des pays européens ont reçu ensemble 14,7% du total. Sur les 92,9% du total des demandes d'enregistrement de modèles d'utilité déposées en Asie, 90 points correspondaient à l'office de propriété intellectuelle de la Chine. Les offices nord-américains n'ont fait état d'aucune demande pour des modèles d'utilité car ils n'offrent pas ce type de protection.

L'Asie (47%) et l'Europe (30,6%) affichent une part relativement élevée en termes d'activité de dépôt de demandes d'enregistrement de marques (nombre de classes) et de dessins et modèles industriels (nombre de dessins et modèles). Leur part combinée représente plus de trois quarts (77,6%) de l'ensemble de l'activité mondiale de dépôt de demandes d'enregistrement de marques et près de 94% de l'ensemble de l'activité mondiale de dépôt de demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels.

Quant à l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, leur part respective de l'activité de dépôt de demandes d'enregistrement de marques est supérieure à la part relative aux brevets, aux modèles d'utilité et aux dessins et modèles industriels.

### A.3.2 Part des demandes par région géographique (2012)



Note: \*ALC = Amérique latine et Caraïbes

Contrairement aux précédents diagrammes à secteurs, qui montrent la répartition mondiale d'un type particulier de demande de titre de propriété intellectuelle toutes régions confondues, la figure A.3.2 indique le pourcentage de demandes pour chaque catégorie de titre de propriété intellectuelle reçue par les offices de chacune de ces six régions.

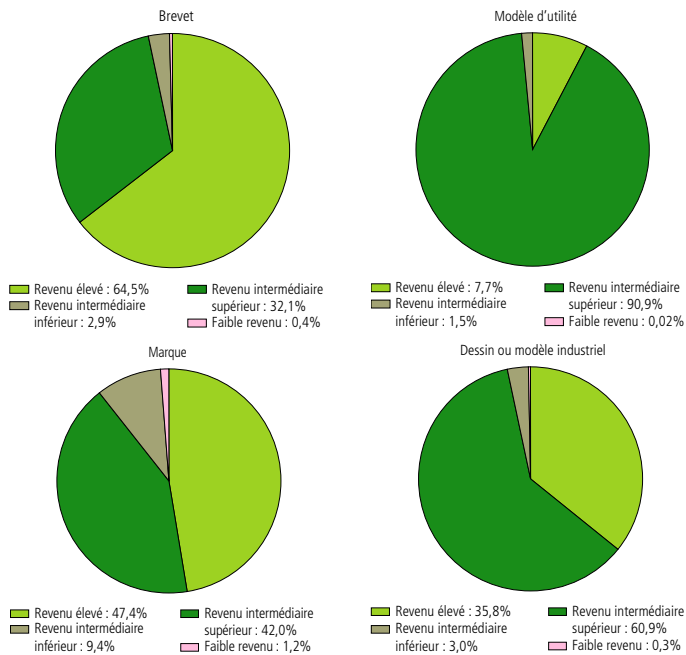
L'activité de dépôt de demandes d'enregistrement de marques et l'activité de dépôt de demandes de brevet représentent des parts pratiquement égales (48% et 49%) par rapport au nombre total de demandes reçues par les offices de propriété intellectuelle nord-américains. En Asie, un peu plus de la moitié (51%) de l'activité de dépôt concerne les marques, tandis que les brevets représentent 22% du total. Dans les quatre autres régions, les demandes relatives aux marques (nombre de classes) représentent entre 74% (Europe) et 88% (Amérique latine et Caraïbes) de toutes les demandes de titres de propriété intellectuelle reçues.

L'Asie et l'Europe sont les seules régions dans lesquelles l'activité de dépôt de demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels (nombre de dessins et modèles) dépasse 10% par rapport à l'ensemble des demandes de titres de propriété intellectuelle reçues. En Asie, où l'activité de dépôt de demandes d'enregistrement de modèles d'utilité est la plus forte, les demandes de ce type représentent 13% du total, tandis que dans les autres régions elles représentent moins de 2%.

#### A.4 Part des demandes par groupe de revenu

Cette sous-section présente tout d'abord le détail de l'activité de dépôt par catégorie de titre de propriété intellectuelle tous groupes de revenu confondus, puis les pourcentages respectifs par groupe de revenu.

##### A.4.1 Part des demandes tous groupes de revenu confondus (2012)



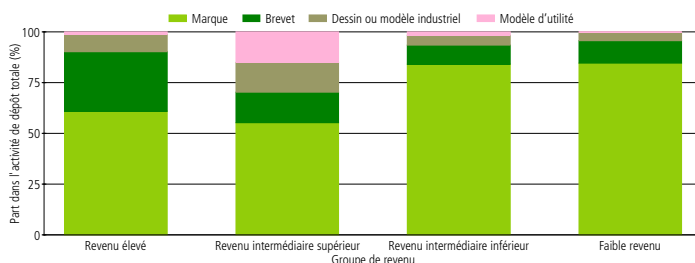
Note: les groupes de revenu sont définis par la Banque mondiale, voir : [data.worldbank.org/about/country-classifications/country-and-lending-groups](http://data.worldbank.org/about/country-classifications/country-and-lending-groups)

Ces chiffres montrent la répartition des demandes tous groupes confondus. Avec 64,5% et 47,4%, les offices de propriété intellectuelle des pays à revenu élevé ont représenté la plus grande part de l'activité mondiale de dépôt de demandes de brevet et de demandes d'enregistrement de marques en 2012. Toutefois, les offices des pays à revenu intermédiaire supérieur ont reçu la majorité des demandes d'enregistrement de modèles d'utilité (90,9%) et de dessins et modèles (60,9%), la Chine représentant à elle seule 90% et 54%, respectivement.

Les pays à revenu intermédiaire inférieur ont enregistré une faible activité en ce qui concerne le dépôt de demandes de brevet (2,9%), de modèles d'utilité (1,5%) et de dessins et modèles industriels (3%), mais ont représenté une part plus importante pour ce qui est du nombre de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques au niveau mondial (9,4%).

Les offices des pays à faible revenu ont reçu 1% environ ou moins des demandes tous titres de propriété intellectuelle confondus.

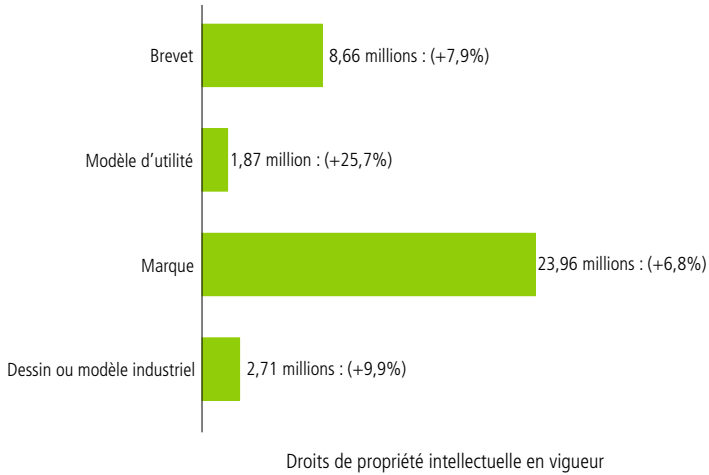
#### A.4.2 Part des demandes par groupe de revenu (2012)



La répartition des demandes de titres de propriété intellectuelle au sein de chaque groupe de revenu montre que les pays appartenant au groupe des pays à revenu intermédiaire inférieur et à celui des pays à faible revenu ont reçu la même part (84%) environ par rapport à l'activité totale de dépôt en ce qui concerne les marques, contre 61% dans le groupe des pays à revenu élevé et 55% dans le groupe des pays à revenu intermédiaire supérieur.

Dans le groupe des pays à revenu élevé, 30% des demandes concernaient des brevets, alors que dans les autres groupes de revenu cette part était comprise entre 9% et 15%. L'activité la plus forte en termes de dépôt de demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels a été enregistrée dans les pays à revenu intermédiaire supérieur (15% de l'ensemble des dessins et modèles contenus dans les demandes), suivis des pays à revenu élevé (9%), puis des groupes des pays à revenu intermédiaire inférieur et des pays à faible revenu (4% et 5% respectivement de l'ensemble des demandes).

### A.5 Droits de propriété intellectuelle en vigueur (2012)



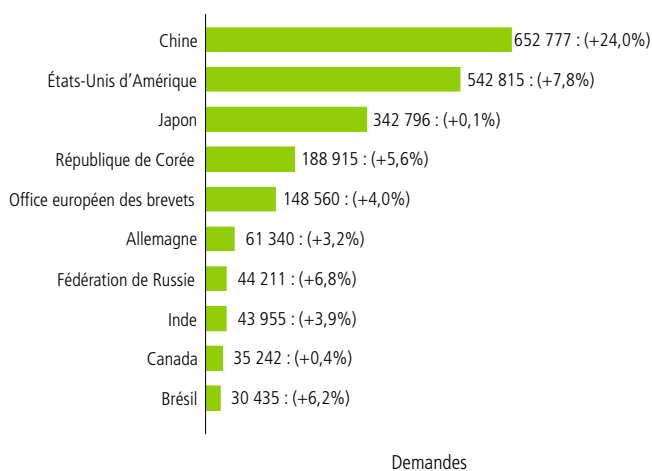
La figure A.5 présente les statistiques actuelles concernant les brevets, les modèles d'utilité, les marques et les dessins et modèles industriels, fournies par les offices de propriété intellectuelle pour 2012. Ces chiffres correspondent non pas à des estimations à l'échelle mondiale, mais au total cumulé de chaque droit de propriété intellectuelle en vigueur pour la majorité des offices. Dans 82 offices, quelque 8,66 millions de brevets étaient en vigueur, soit 7,9% de plus qu'en 2011. Au total, 1,87 million de modèles d'utilité étaient en vigueur dans 45 offices qui tiennent des statistiques à cet égard. La Chine représente 25,6 point par rapport à la croissance annuelle globale de 25,7%. Environ 24 millions d'enregistrements de marques (nombre de classes non compris) étaient en vigueur dans 74 offices dans le monde. Enfin, quelque 2,71 millions d'enregistrements de dessins et modèles industriels (nombre de dessins et modèles non compris, également) étaient en vigueur dans 76 offices, dont 1,1 million pour la Chine seulement.

## B. BREVETS ET MODÈLES D'UTILITÉ

### B.1 Demandes de brevet par office

Cette sous-section présente un instantané de l'activité de dépôt de demandes de brevet dans les offices de propriété intellectuelle les plus importants et dans les offices de certains pays à revenu intermédiaire ou à faible revenu.

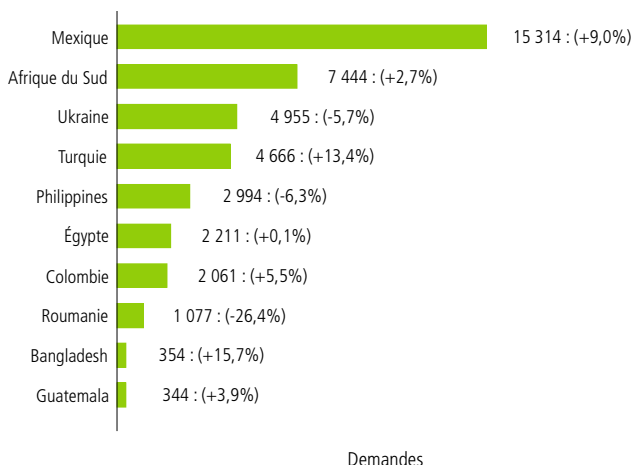
#### B.1.1 Demandes de brevet déposées auprès des 10 principaux offices (2012)



Note: le nombre de demandes correspond à la somme des dépôts directs et des entrées en phase nationale PCT reçus par les offices (le cas échéant).

En 2012, la Chine (652 777) est restée en tête du classement des offices pour le nombre de demandes reçues, rang auquel elle avait accédé pour la première fois en 2011. Parmi les 10 principaux offices de propriété intellectuelle, c'est l'office chinois de la propriété intellectuelle (+24%) qui a connu la croissance annuelle la plus rapide en ce qui concerne le nombre de demandes déposées, suivi des offices des États-Unis d'Amérique (+7,8%), de la Fédération de Russie (+6,8%) et de la République de Corée (+5,6%). Plusieurs offices de pays à revenu intermédiaire, tels que le Brésil (+6,2%) et l'Inde (+3,9%) figurent dans la liste des 10 principaux offices et ont également fait état d'une croissance du nombre de dépôts par rapport au niveau de l'année précédente.

### B.1.2 Demandes de brevet déposées auprès d'offices de certains pays à revenu intermédiaire ou à faible revenu (2012)



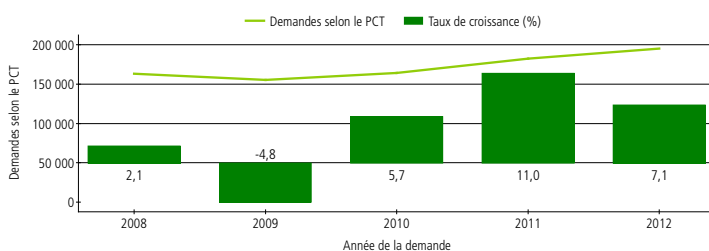
Note: le nombre de demandes correspond à la somme des dépôts directs et des entrées en phase nationale PCT reçus par les offices (le cas échéant).

La figure B.1.2 présente le nombre total de demandes de brevet reçues par les offices de propriété intellectuelle de certains pays à revenu intermédiaire ou à faible revenu en 2012. Ces offices ont été sélectionnés sur la base de leur répartition géographique et de la disponibilité des données. Lorsqu'elles existent, des statistiques pour l'ensemble des offices figurent dans le tableau statistique 1. L'activité de dépôt du Mexique équivaut à deux fois ou plus celle des autres pays indiqués. Sept de ces pays ont reçu plus de demandes de brevet en 2012 qu'en 2011, la Turquie (+13,4%) et le Bangladesh (+15,7%) connaissant notamment une croissance à deux chiffres. En revanche, l'office roumain de la propriété intellectuelle a reçu 26,4% de demandes de moins en 2012 que l'année précédente.

## B.2 Demandes internationales selon le PCT et principaux déposants

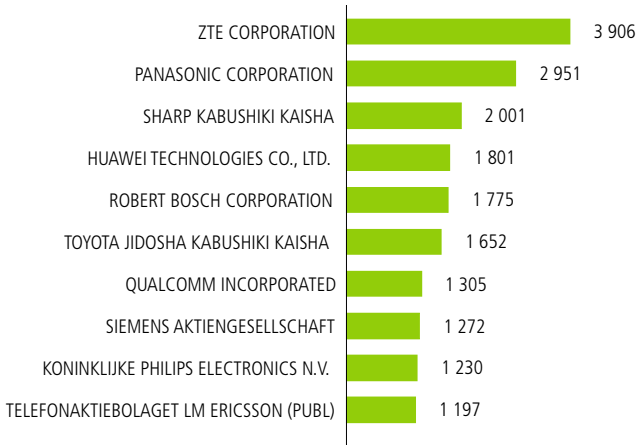
Le système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) facilite la procédure d'obtention d'une protection par brevet au niveau international en réduisant la nécessité de déposer une demande distincte dans chaque pays dans lequel la protection est recherchée. Cette sous-section présente un aperçu de l'utilisation du système du PCT au niveau mondial au cours de ces dernières années, ainsi qu'une liste des utilisateurs du PCT les plus actifs en 2012.

### B.2.1 Tendence générale en ce qui concerne les demandes internationales selon le PCT



Le nombre de demandes internationales déposées par la voie du PCT a fortement augmenté depuis la baisse de 2009, avec une croissance de 5,7% en 2010, 11% en 2011 et 7,1% en 2012. Le nombre total de demandes déposées via le système du PCT a atteint la valeur record de 195 308 demandes en 2012.

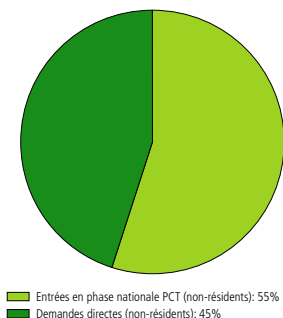


**B.2.2 Principaux déposants selon le PCT (2012)**

Demandes selon le PCT publiées en 2012

En 2012, la société chinoise ZTE Corporation a été celle qui a publié le plus grand nombre de demandes selon le PCT. Cette société spécialisée dans les équipements de télécommunication et les solutions de réseau est le principal utilisateur du système du PCT depuis 2011. La liste des 10 principaux déposants selon le PCT comprend des sociétés actives notamment dans les domaines des communications, de l'électronique et de l'automobile. Parmi ces déposants, trois sont domiciliés au Japon. L'Allemagne et la Chine comptent chacune deux sociétés dans cette liste, et les trois sociétés restantes sont situées aux États-Unis d'Amérique, aux Pays-Bas et en Suède. Pour la plupart de ces principaux déposants, le nombre de demandes publiées a été plus élevé en 2012 qu'en 2011.

### B.3 Demandes de brevet par voie de dépôt: voie directe et système du PCT (2012)



Pour demander la protection d'une invention à l'étranger (au-delà du marché national), les déposants peuvent choisir de déposer plusieurs demandes directement auprès des offices de propriété intellectuelle étrangers (par la voie directe ou "voie de Paris") ou, dans certaines conditions, de déposer une demande internationale unique selon le PCT auprès de leur office national de la propriété intellectuelle. Lorsqu'une demande internationale selon le PCT entre dans la phase nationale auprès d'un office des brevets national ou régional, on parle d'entrée dans la phase nationale du PCT.

En 2012, plus de la moitié (55%) des demandes de brevet de non-résidents reçues par les offices ont été déposées via le système du PCT, une part qui augmente depuis et qui témoigne d'une préférence marquée pour le système du PCT aux fins de l'obtention d'une protection par brevet au niveau international.

## B.4 Demandes de brevet par domaine technologique (2011)

Domaine technologique	Demandes publiées en 2011	Part du total (%)
<b>Électrotechnique</b>		
Machines et appareils électriques, énergie électrique	122 697	7,1
Techniques audiovisuelles	75 881	4,4
Télécommunications	49 533	2,8
Communication numérique	79 726	4,6
Techniques de communication de base	15 554	0,9
Informatique	134 272	7,7
Méthodes de traitement de données à des fins de gestion	23 532	1,4
Semi-conducteurs	80 049	4,6
<b>Instruments</b>		
Optique	61 438	3,5
Techniques de mesure	76 730	4,4
Analyse de matériels biologiques	11 694	0,7
Dispositifs de commande	27 635	1,6
Technologie médicale	78 765	4,5
<b>Chimie</b>		
Chimie fine organique	51 271	2,9
Biotechnologie	40 849	2,3
Produits pharmaceutiques	69 311	4,0
Chimie macromoléculaire, polymères	28 748	1,7
Chimie alimentaire	30 858	1,8
Chimie de base	45 115	2,6
Matériaux, métallurgie	38 542	2,2
Techniques de surface, revêtement	33 954	2,0
Technologie des microstructures, nanotechnologie	3 203	0,2
Génie chimique	37 991	2,2
Écotecnologie	26 324	1,5
<b>Mécanique</b>		
Manutention	44 344	2,5
Machines outils	46 363	2,7
Moteurs, pompes, turbines	48 423	2,8
Machines à fabriquer du papier et des textiles	30 364	1,7
Autres machines spéciales	50 981	2,9
Procédés et appareils thermiques	29 855	1,7
Composants mécaniques	46 913	2,7
Transport	65 439	3,8
<b>Autres domaines</b>		
Mobilier, jeux	42 031	2,4
Autres biens de consommation	33 306	1,9
Génie civil	57 414	3,3

Note: la table de concordance CIB-technologie (disponible à l'adresse [www.wipo.int/ipstats/fr](http://www.wipo.int/ipstats/fr)) a été utilisée pour convertir les symboles de la CIB en 35 domaines technologiques correspondants. Les données renvoient aux demandes de brevet publiées.

Les demandes de brevet couvrent un large éventail de technologies. À chaque demande de brevet est attribué un ou plusieurs symboles de la Classification internationale des brevets (CIB). L'OMPI a mis au point une table de concordance pour établir un lien entre ces symboles et leur(s) domaine(s) technologique(s) correspondants.

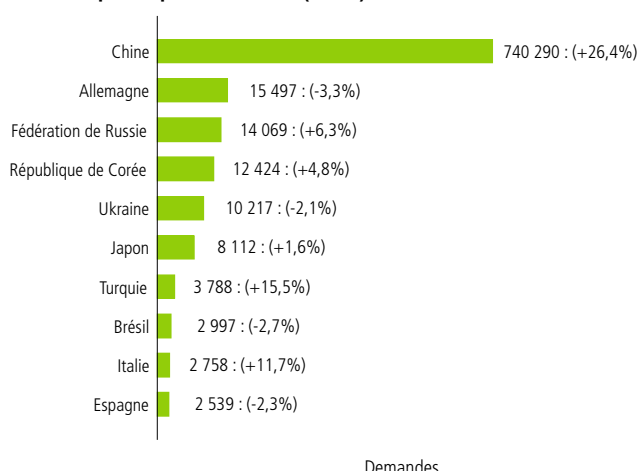
Le tableau B.4 présente les chiffres relatifs aux demandes de brevet publiées. Il y a un délai minimum de 18 mois entre la date de dépôt de la demande et la date de publication. C'est pourquoi l'année 2011 est la dernière année pour laquelle des statistiques sur les brevets par domaine technologique sont disponibles.

En 2011, l'informatique (134 272) et les machines et appareils électriques, énergie électrique (122 697) sont les domaines dans lesquels le plus grand nombre de demandes ont été déposées, avec une part cumulée correspondant à près de 15% de l'ensemble des demandes publiées. Les demandes déposées dans le domaine des techniques de communication de base, l'analyse de matériels biologiques et les techniques des microstructures, nanotechnologie ont été les moins nombreuses, chacune représentant moins de 1% du total.

### B.5 Demandes de modèle d'utilité par office

Cette sous-section présente un instantané de l'activité de dépôt de demandes de modèle d'utilité dans les offices de propriété intellectuelle les plus importants et dans les offices de certains pays à revenu intermédiaire ou à faible revenu.

#### B.5.1 Demandes de modèle d'utilité déposées auprès des 10 principaux offices (2012)



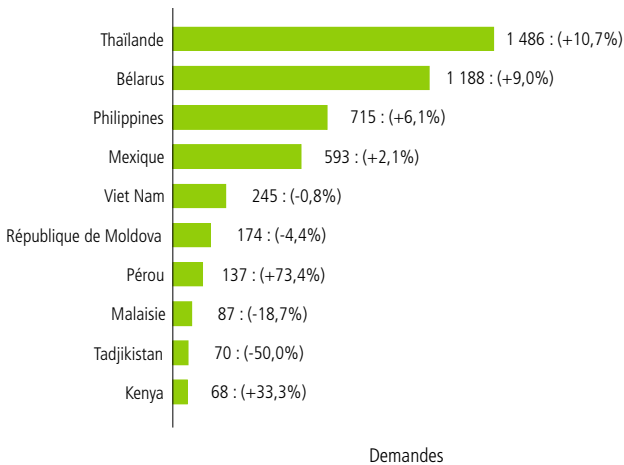
Demandes

Note: le nombre de demandes correspond à la somme des dépôts directs et des entrées en phase nationale PCT reçus par les offices (le cas échéant).

Les 10 principaux offices de propriété intellectuelle ont reçu environ 98% des quelque 827 500 demandes de modèle d'utilité déposées dans le monde en 2012. Près de 90% de ces demandes ont été déposées en Chine. Ces chiffres témoignent de l'importance accordée à ce droit de propriété intellectuelle par les déposants cherchant à faire protéger leurs inventions en Chine. À noter que quasiment toutes les demandes de modèle d'utilité en Chine sont déposées par des déposants nationaux.

Sur ces offices de propriété intellectuelle, ce sont la Chine (+26,4%), la Turquie (+15,5%) et l'Italie (+11,7%) qui ont enregistré la croissance annuelle la plus forte en ce qui concerne le nombre de demandes de modèle d'utilité reçues. Les offices de l'Allemagne, du Brésil, de l'Espagne et de l'Ukraine ont en revanche accusé un léger recul de l'ordre de 2 à 3%.

### B.5.2 Demandes de modèle d'utilité déposées auprès d'offices de certains pays à revenu intermédiaire ou à faible revenu (2012)



Note: le nombre de demandes correspond à la somme des dépôts directs et des entrées en phase nationale PCT reçus par les offices (le cas échéant).

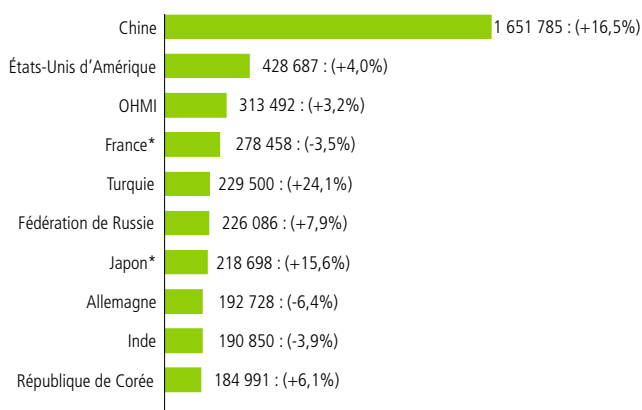
La figure B.5.2 présente le nombre total de demandes de modèle d'utilité reçues par les offices de propriété intellectuelle de certains pays à revenu intermédiaire ou à faible revenu en 2012. Ces offices ont été sélectionnés sur la base de leur répartition géographique et de la disponibilité des données. Lorsque les données existent, les demandes de modèle d'utilité pour tous les offices sont indiquées dans le tableau statistique 1. Les offices de la propriété intellectuelle de la Thaïlande (1486) et du Bélarus (1188) ont reçu un nombre de demandes de modèle d'utilité nettement supérieur par rapport aux autres offices indiqués.

## C. MARQUES

### C.1 Nombre de classes indiquées dans les demandes par office

Cette sous-section présente un instantané de l'activité de dépôt de demandes d'enregistrement de marques (selon le nombre de classes indiquées dans les demandes) dans les offices de propriété intellectuelle les plus importants et dans les offices de certains pays à revenu intermédiaire ou à faible revenu.

#### C.1.1 Nombre de classes indiquées dans les demandes déposées auprès des 10 principaux offices (2012)



Nombre de classes indiquées dans demandes de marques

Note: le nombre de classes indiquées dans les demandes correspond à la somme des classes indiquées dans les demandes directes et des classes indiquées dans les désignations dans le cadre du système de Madrid reçues par les offices (le cas échéant).

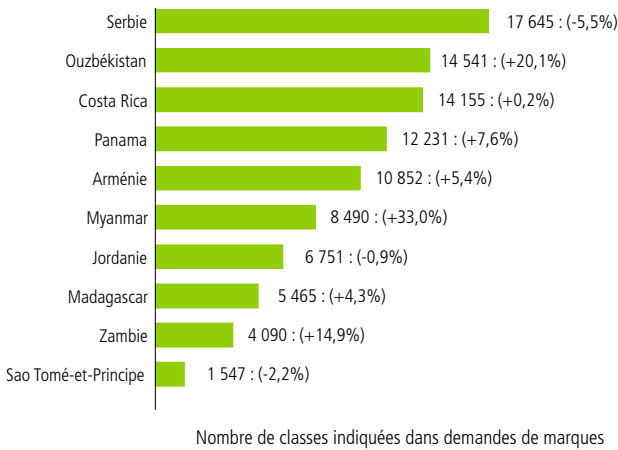
\*Nombre de classes indiquées dans les demandes correspondant à une estimation.

OHMI: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur de l'Union européenne

En 2012, si l'on compare le nombre de classes, les 10 principaux offices de propriété intellectuelle se sont adjugé près de 60% de l'activité mondiale de dépôt de demandes d'enregistrement de marques. Un quart de l'activité mondiale de dépôt de demandes d'enregistrement de marques revient à la Chine, suivie des États-Unis d'Amérique avec une part de près de 7% du total.

Parmi les 10 principaux offices, ceux de la Turquie (+24,1%) et de la Chine (+16,5%) ont enregistré la croissance annuelle la plus élevée, suivis du Japon (+15,6%). En revanche, les offices de l'Allemagne (-6,4%), de la France (-3,5%) et de l'Inde (-3,9%) ont accusé un recul du nombre de classes par rapport à 2011.

### C.1.2 Nombre de classes indiquées dans les demandes déposées auprès des offices de certains pays à revenu intermédiaire ou à faible revenu (2012)



Note: le nombre de classes indiquées dans les demandes correspond à la somme des classes indiquées dans les demandes directes et des classes indiquées dans les désignations dans le cadre du système de Madrid reçues par les offices (le cas échéant).

La figure C.1.2 présente le nombre total de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques reçues par les offices de propriété intellectuelle de certains pays à revenu intermédiaire ou à faible revenu en 2012. Ces offices ont été sélectionnés sur la base de leur répartition géographique et de la disponibilité des données. Lorsque les données existent, le nombre de classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de marques pour tous les offices figure dans le tableau statistique 1.

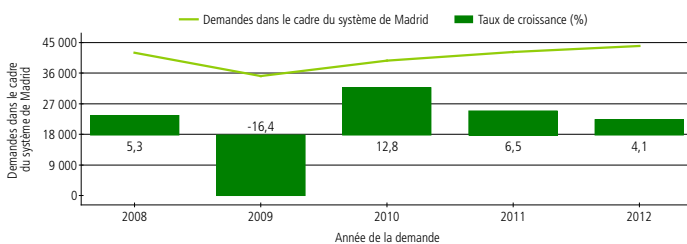
De nombreux offices de pays à revenu intermédiaire ou à faible revenu affichent un nombre de demandes d'enregistrement de marques très élevé par rapport à d'autres catégories de titre de propriété intellectuelle, ce qui témoigne de l'importance accordée aux droits de marque dans ces pays. En 2012 l'office de la propriété intellectuelle de l'Ouzbékistan a enregistré une croissance élevée de 20,1% en ce qui concerne le nombre de classes indiquées dans les demandes et s'est ainsi placé au même niveau que le Costa Rica en termes d'activité de dépôt de demandes d'enregistrement de marques. Les offices du Myanmar (+33%) et de la Zambie (+14,9%) ont également affiché une croissance à deux chiffres entre 2011 et 2012.

## C.2 Demandes internationales dans le cadre du système de Madrid et principaux déposants

Le système de Madrid permet aux déposants d'enregistrer une marque dans plusieurs pays simultanément moyennant le dépôt d'une demande internationale unique auprès d'un office national ou régional de la propriété intellectuelle (s'il est partie au système de Madrid). Ce système simplifie la procédure d'enregistrement de marques dans plusieurs pays en assouplissant l'exigence de déposer plusieurs demandes dans chaque office.

Cette sous-section présente un aperçu de l'utilisation du système de Madrid au cours de ces dernières années, ainsi qu'une liste des utilisateurs les plus actifs en 2012.

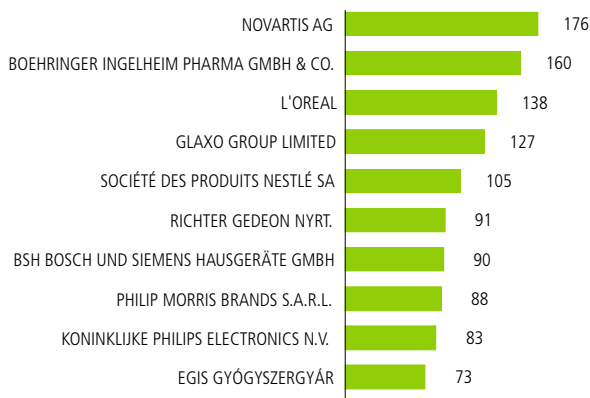
### C.2.1 Tendence générale en ce qui concerne les demandes internationales dans le cadre du système de Madrid



Après avoir accusé un recul en 2009, les demandes internationales dans le cadre du système de Madrid ont renoué avec leur tendance à la hausse en 2010 pour atteindre, en 2012, après trois années de croissance consécutives, le chiffre record de 44 018 demandes.



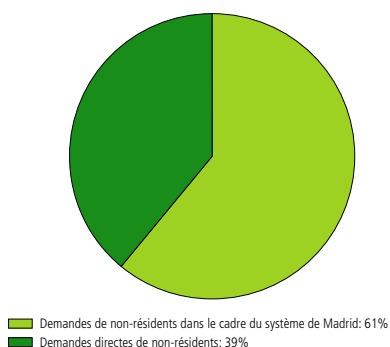
### C.2.2 Principaux déposants dans le cadre du système de Madrid (2012)



Demandes selon le système de Madrid

Sur les 10 principaux déposants dans le cadre du système de Madrid, tous européens, trois sont basés en Suisse et deux en Allemagne. Pour la deuxième année consécutive, le groupe pharmaceutique suisse Novartis AG a été le principal déposant en 2012, avec 176 demandes, suivi du groupe pharmaceutique allemand Boehringer Ingelheim, avec 160 demandes. Avec 138 demandes, le groupe industriel français de produits cosmétiques L'Oréal se place en troisième position. La société Glaxo Group Limited du Royaume-Uni a quant à elle enregistré la plus forte croissance annuelle, avec 76 demandes supplémentaires par rapport à 2011.

### C.3 Nombre de classes indiquées dans les demandes par voie de dépôt : voie directe et système de Madrid (2012)



Le déposant d'une demande d'enregistrement qui souhaite obtenir la protection d'une marque à l'étranger (en dehors du marché national) peut choisir de déposer des demandes distinctes directement auprès de chacun des offices étrangers (par la voie directe ou "voie de Paris") ou, à certaines conditions, déposer une demande internationale auprès de son office national selon le système de Madrid. Lorsqu'une demande internationale selon le système de Madrid est enregistrée, les titulaires peuvent l'utiliser pour désigner chacun des 92 membres actuels du système simultanément pour obtenir la protection de leurs marques. Ces désignations ont le même effet qu'une demande déposée directement auprès de l'office d'un pays membre du système de Madrid.

En 2012, les offices de propriété intellectuelle de l'ensemble des pays membres du système de Madrid ont reçu 61% de leur activité de dépôt de demandes d'enregistrement de marques en provenance de l'étranger sous la forme de désignations selon le système de Madrid, contre 39% sous la forme de dépôts directs. Cela montre que les déposants étrangers issus de pays membres préfèrent utiliser le système de Madrid pour obtenir la protection internationale de leurs marques.

#### C.4 Nombre de classes indiquées dans les demandes par secteur d'activité (2012)

Secteur d'activité	Part du total (%) 2012
Produits et services agricoles	16,0
Textiles-vêtements et accessoires	14,1
Recherche scientifique, technologies de l'information et de la communication	13,8
Gestion, communication, services immobiliers et financiers	11,8
Produits pharmaceutiques, santé, cosmétiques	11,1
Loisirs, éducation, formation	11,0
Bâtiment, infrastructures	6,9
Équipement ménager	6,5
Transport et logistique	5,6
Produits chimiques	2,9

Note: pour une définition des groupes de classes, voir l'annexe B des Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle [www.wipo.int/ipstats/en/wipi](http://www.wipo.int/ipstats/en/wipi).

De nombreux offices de propriété intellectuelle utilisent l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques pour classer les marques dans une ou plusieurs de ses 45 classes. Le tableau ci-dessus répartit les 45 classes de la Classification de Nice en 10 catégories ou groupes, en fonction de leurs secteurs d'activité respectifs, pour plus de 100 offices de propriété intellectuelle dans le monde.

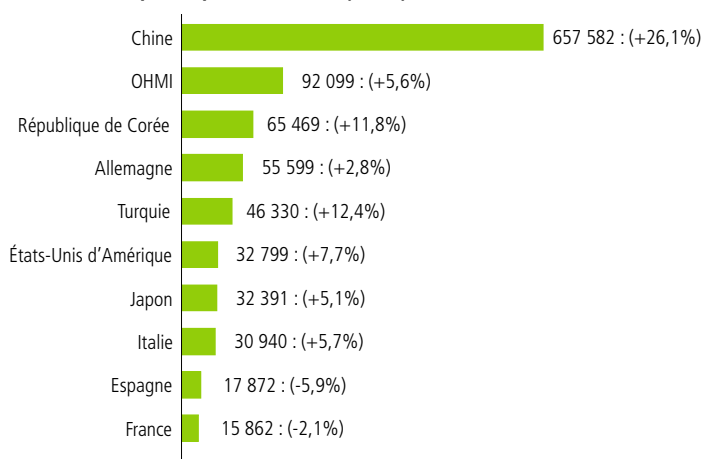
Le tableau C.4 renseigne sur la ventilation de l'activité de dépôt relative aux marques entre les différents secteurs de l'économie en 2012. Aucune catégorie ne semble prépondérante s'agissant des demandes d'enregistrement de marques; toutefois, pour certaines catégories, comme les "produits chimiques" et le groupe "transport et logistique" la protection est moins fréquemment demandée. Six des 10 groupes considérés représentent chacun plus de 10% du nombre total de classes indiquées dans les demandes, les produits et services agricoles s'adjugeant la part la plus importante avec 16% du total mondial.

## D. DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

### D.1 Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes par office

Cette sous-section donne un aperçu de l'activité de dépôt des demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels (en fonction du nombre de dessins et modèles dans les demandes) pour les principaux offices de propriété intellectuelle du monde ainsi que pour certains offices de pays à revenu intermédiaire ou faible.

#### D.1.1 Nombre de dessins et modèles dans les demandes pour les 10 principaux offices (2012)



Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes

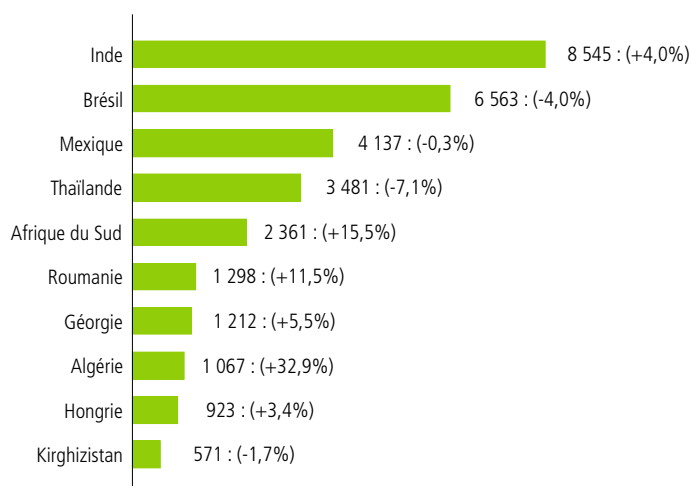
Note: le nombre de dessins et modèles dans les demandes correspond à la somme des dépôts directs de dessins et modèles et des désignations dans le cadre du système de La Haye reçus par les offices (le cas échéant).

OHMI: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur de l'Union européenne

En 2012, les 10 offices les mieux classés s'adjudgeaient environ 87% de l'activité de dépôt de demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels (en fonction du nombre de dessins et modèles dans les demandes). L'office de propriété intellectuelle de la Chine représentait plus de la moitié (54%) du total, suivi de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur de l'Union européenne (OHMI, 8%) et des offices de la République de Corée (5,4%) et de l'Allemagne (4,6%).

À l'exception des offices de la France (-2,1%) et de l'Espagne (-5,9%), les principaux offices ont connu une augmentation de leur activité de dépôt par rapport à 2011, avec la Chine (+26,1%), la République de Corée (+11,8%) et la Turquie (+12,4%) qui ont enregistré une progression à deux chiffres.

### D.1.2 Nombre de dessins et modèles dans les demandes pour certains offices de pays à revenu intermédiaire ou faible (2012)



Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes

Note: le nombre de dessins et modèles dans les demandes correspond à la somme des dépôts directs de dessins et modèles et des désignations dans le cadre du système de La Haye reçus par les offices (le cas échéant).

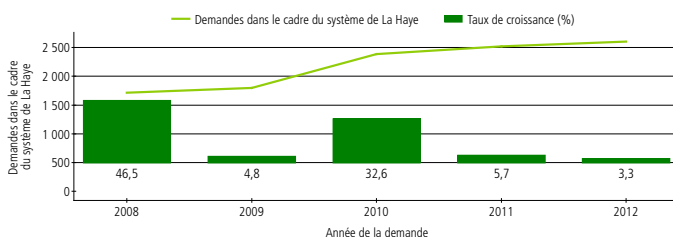
La figure D.1.2 est plus qu'un classement des principaux offices de propriété intellectuelle du point de vue du nombre de dessins et modèles dans les demandes, en ce sens qu'il présente l'activité de dépôt de demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels dans une large zone géographique. À cette fin, il donne le nombre de dessins ou modèles contenus dans les demandes reçues par les offices de propriété intellectuelle de pays à revenu intermédiaire ou faible en 2012. Ces offices ont été sélectionnés sur la base de leur répartition géographique et de la disponibilité des données. Le cas échéant, le nombre de dessins et modèles dans les demandes est indiqué pour tous les offices du monde dans le tableau statistique 1. L'Inde, un pays à revenu intermédiaire inférieur, a reçu plus de deux fois le nombre de dessins et modèles industriels enregistré par les autres pays considérés, à l'exception du Brésil.

## D.2 Demandes d'enregistrement international déposées dans le cadre du système de La Haye et principaux déposants

Le système de La Haye permet à un déposant d'enregistrer jusqu'à 100 dessins et modèles industriels dans plusieurs pays moyennant le dépôt d'une seule demande internationale auprès du Bureau international de l'OMPI. Il simplifie le processus d'enregistrement multinational en évitant aux déposants d'avoir à présenter une demande distincte auprès de l'office de propriété intellectuelle de chaque pays du système de La Haye.

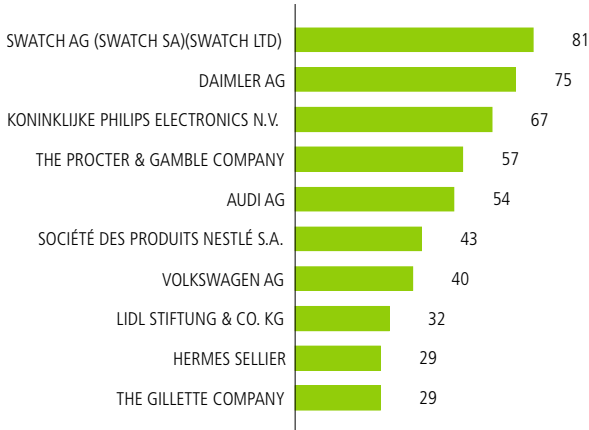
Cette sous-section donne un bref aperçu de l'utilisation du système de La Haye dans le monde ces dernières années et elle est suivie d'une liste de ses utilisateurs les plus actifs en 2012.

### D.2.1 Tendance générale des demandes internationales selon le système de La Haye



Le nombre des demandes internationales déposées en 2012 a été de 2604. Cette année a été la sixième année consécutive de croissance du nombre de demandes déposées en vertu du système de La Haye. Le nombre de demandes selon le système de La Haye a fait un bond important en 2008, du fait de l'adhésion de l'Union européenne au système. Il en résultait en effet la possibilité d'obtenir, par le dépôt d'une seule demande, la protection d'un dessin ou modèle industriel dans tous les États membres de l'Union européenne ainsi que dans des pays membres du système de La Haye situés hors de l'Union européenne, par exemple la Suisse et la Turquie.

### D.2.2 Principaux déposants du système de La Haye (2012)



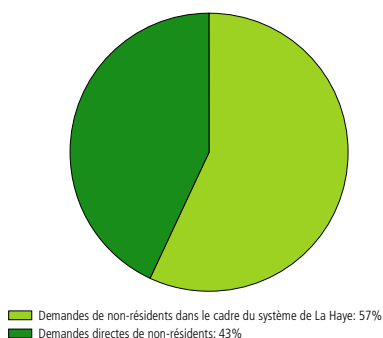
Demandes dans le cadre du système de La Haye

La liste des principaux déposants selon le système de La Haye englobe aussi bien des sociétés qui fabriquent, entre autres, des produits ménagers et d'hygiène personnelle que des sociétés qui fabriquent des montres, des vêtements et accessoires ou des voitures, ou encore qui produisent et distribuent des produits alimentaires. Quatre des 10 principaux déposants selon le système de La Haye sont basés en Allemagne, dont trois sont des constructeurs automobiles (Daimler AG, Audi AG et Volkswagen AG).

En 2012, le groupe Swatch, de la Suisse, a été le principal utilisateur du système de La Haye pour la protection internationale de ses dessins et modèles, suivi de l'Allemand Daimler AG. Toujours en 2012, la société Procter & Gamble, des États-Unis d'Amérique, a déposé 110 demandes de moins qu'en 2011 dans le cadre du système de La Haye, perdant son titre de déposant du plus grand nombre de demandes pour se placer au quatrième rang. Le Néerlandais Koninklijke Philips Electronics N.V. s'est quant à lui placé au troisième rang.

En 2012, deux des 10 principaux déposants étaient établis aux États-Unis d'Amérique, un pays non membre du système de La Haye. Les sociétés de pays non-membres du système de La Haye peuvent utiliser ce dernier si elles ont un établissement industriel ou commercial dans un pays ou une région membre. Pour plus de renseignements sur le système de La Haye, consulter le site [www.wipo.int/hague/fr](http://www.wipo.int/hague/fr).

### D.3 Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes par voie de dépôt: voie directe et système de La Haye (2012)



Le déposant d'une demande de dessin ou modèle industriel à l'étranger (en dehors du marché national) peut choisir de déposer plusieurs demandes directement auprès des offices étrangers (voie directe ou "voie de Paris") ou, à certaines conditions, déposer une demande unique dans le cadre du système de La Haye. Lorsqu'une demande internationale selon le système de La Haye est enregistrée, les titulaires peuvent l'utiliser pour désigner chacun des 61 membres actuels du système simultanément pour obtenir la protection de leurs dessins et modèles. Ces désignations ont le même effet qu'une demande déposée directement auprès de l'office d'un pays membre du système de La Haye.

En 2012, on a observé que 57% des demandes en provenance de l'étranger reçues par l'ensemble des offices des pays membres du système de La Haye prenaient la forme de désignations dans le cadre du système de La Haye, tandis que 43% de ces demandes suivaient la voie directe. Cela montre que les déposants étrangers issus de pays membres préfèrent utiliser le système de La Haye pour obtenir la protection internationale de leurs dessins et modèles.



#### D.4 Principales classes indiquées dans les demandes de dessins et modèles (2012)

Classe de Locarno	Part du total (%) 2012
Classe 6 : ameublement	10,9
Classe 2 : articles d'habillement	7,8
Classe 9 : emballages et récipients	6,8
Classe 14 : appareils d'enregistrement et de télécommunication	5,8
Classe 12 : moyens de transport ou de levage	5,1
Classe 7 : articles de ménage	4,6
Classe 11 : objets d'ornement	4,6
Classe 5 : articles textiles non confectionnés	4,5
Classe 26 : appareils d'éclairage	4,4
Classe 25 : constructions et éléments de construction	4,3

Note: pour une liste complète des définitions des 32 classes, voir la classification internationale pour les dessins et modèles industriels établie en vertu de l'Arrangement de Locarno à l'adresse : [www.wipo.int/classifications/locarno/fr](http://www.wipo.int/classifications/locarno/fr)

De nombreux offices utilisent la classification internationale pour les dessins et modèles industriels établie en vertu de l'Arrangement de Locarno pour classer les dessins et modèles industriels dans une ou plusieurs de ses 32 classes. La ventilation des demandes par classe renseigne sur l'importance relative des dessins et modèles industriels selon les différents produits. Les 10 principales classes ont représenté près de 60% de toutes les classes indiquées dans les demandes d'enregistrement de dessins et modèles.

Dans cet ordre, les classes numéro 6 (ameublement), 2 (articles d'habillement et mercerie) et 9 (emballages et récipients) ont été les trois principales classes indiquées dans les demandes et, toutes trois confondues, elles ont représenté près d'un quart du total. Les classes occupant de la quatrième à la dixième place ont chacune représenté des parts comparables, comprises entre 4% et 6% du total.

## TABLEAUX STATISTIQUES

Tableau 1 : Demandes par office (2012)

Office de propriété intellectuelle	Demandes			
	Brevet	Modèle d'utilité	Nombre de classes indiquées dans les demandes de marques	Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes
Afghanistan	-	-	-	-
Afrique du Sud	7 444	-	34 604	2 361
Albanie (1,3,4)	11	-	9 480	853
Algérie	900	-	12 122	1 067
Allemagne	61 340	15 497	192 728	55 599
Andorre (3)	-	-	2 047	-
Angola	-	-	-	-
Antigua-et-Barbuda	-	-	1 795	-
Arabie saoudite (1,4)	990	-	-	752
Argentine	4 813	174	83 163	1 574
Arménie	141	41	10 852	757
Aruba	-	-	-	-
Australie	26 358	1 856	116 097	6 549
Autriche	2 552	711	27 253	3 099
Azerbaïdjan	144	7	14 781	692
Bahamas	-	-	-	-
Bahreïn	164	-	10 932	70
Bangladesh	354	-	11 429	1 198
Barbade	36	-	1 397	4
Bélarus	1 871	1 188	37 348	561
Belgique	882	-	-	-
Belize	-	-	-	410
Benelux	-	-	71 376	1 837
Bénin	-	-	-	17
Bermudes	-	-	-	-
Bhoutan	-	-	1 729	-
Bolivie (État plurinational de)	-	-	-	-
Bonaire, Saint-Eustache et Saba	-	-	1 670	-
Bosnie-Herzégovine	16	-	12 581	1 201
Botswana	-	-	2 108	228
Brésil	30 435	2 997	151 711	6 563
Brunei Darussalam	-	-	85	-
Bulgarie	259	210	19 264	923
Burkina Faso	-	-	-	-
Burundi	-	-	-	-
Cabo Verde	-	-	-	-
Cambodge	53	3	5 140	47
Cameroun	-	-	-	-
Canada	35 242	-	141 471	5 362
Chili	3 019	134	41 853	538
Chine	652 777	740 290	1651 785	657 582
Chine, Hong Kong RAS	12 988	645	66 811	5 206
Chine, Macao RAS	58	26	9 581	169
Chypre	12	-	3 888	99
Colombie	2 061	277	32 538	490
Comores	-	-	1	-
Congo	-	-	-	-
Costa Rica	610	10	14 155	69
Côte d'Ivoire	27	-	-	39
Croatie (1)	251	93	21 217	3 138
Cuba	178	-	4 848	9
Curaçao	-	-	2 795	-
Danemark	1 635	187	12 764	465
Djibouti	-	-	-	-
Dominique	-	-	-	-

**TABLEAUX STATISTIQUES**

Office de propriété intellectuelle	Demandes			
	Brevet	Modèle d'utilité	Nombre de classes indiquées dans les demandes de marques	Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes
E R Y de Macédoine (1)	40	-	9 029	1 558
Égypte	2 211	-	10 660	1 455
El Salvador	-	-	-	-
Émirats arabes unis	-	-	-	-
Équateur	-	-	-	-
Érythrée	-	-	-	-
Espagne	3 475	2 539	69 114	17 872
Estonie	25	74	5 897	111
États-Unis d'Amérique	542 815	-	428 687	32 799
Éthiopie	-	-	-	-
Fédération de Russie	44 211	14 069	226 086	7 870
Fidji	-	-	-	-
Finlande	1 827	474	14 727	385
France (5)	16 632	428	278 458	15 862
Gabon	-	-	-	19
Gambie	-	-	-	-
Géorgie	372	49	10 538	1 212
Ghana	-	-	2 981	146
Grèce	656	17	3 968	1 345
Grenade	-	-	-	-
Guatemala	344	17	-	265
Guinée	-	-	-	-
Guinée équatoriale	-	-	7	-
Guinée-Bissau	-	-	-	-
Guyana	-	-	-	-
Haïti (1,3)	35	-	1 949	-
Honduras (4)	241	12	6 938	44
Hongrie	758	261	15 576	923
Îles Cook	-	-	-	-
Îles Marshall	-	-	-	-
Îles Salomon	-	-	-	-
Inde	43 955	-	190 850	8 545
Indonésie (1,2,4)	5 838	292	-	4 196
Iran (République islamique d')	-	-	8 036	-
Iraq	-	-	-	-
Irlande	555	-	7 071	-
Islande	44	-	9 151	455
Israël	6 792	-	18 267	-
Italie	9 310	2 758	89 889	30 940
Jamaïque (1,4)	113	-	-	64
Japon (5)	342 796	8 112	218 698	32 391
Jordanie	394	-	6 751	81
Kazakhstan (1,2)	1 732	143	15 505	172
Kenya	259	68	4 193	103
Kirghizistan	111	17	7 957	571
Kiribati	-	-	-	-
Koweït	-	-	-	-
Lesotho	-	-	1 826	-
Lettonie	205	-	7 260	315
Liban (1,4)	282	-	-	109
Libéria	-	-	2 171	-
Libye	-	-	-	-
Liechtenstein	-	-	7 693	1 499
Lituanie	124	-	8 140	573
Luxembourg	161	-	-	-
Madagascar	44	-	5 465	-

**TABLEAUX STATISTIQUES**

Office de propriété intellectuelle	Demandes			
	Brevet	Modèle d'utilité	Nombre de classes indiquées dans les demandes de marques	Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes
Malaisie (3)	6 940	87	28 833	2 082
Malawi	-	-	-	-
Maldives	-	-	-	-
Mali	-	-	63	16
Malte	17	-	787	13
Maroc	1 040	-	28 837	4 596
Maurice	-	-	-	-
Mauritanie	-	-	-	-
Mexique	15 314	593	105 825	4 137
Micronésie (États fédérés de)	-	-	-	-
Monaco	8	-	10 631	1 530
Mongolie (4)	-	-	4 572	765
Monténégro	78	-	9 209	1 008
Mozambique	-	-	2 903	-
Myanmar	-	-	8 490	-
Namibie	-	-	2 555	154
Nauru	-	-	-	-
Népal	-	-	2 700	-
Nicaragua	176	-	-	19
Niger	-	-	-	19
Nigéria	-	-	-	-
Norvège	1 564	-	22 372	2 391
Nouvelle-Zélande	7 099	-	33 380	3 751
Office de l'harmonisation dans le marché intérieur	-	-	313 492	92 099
Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe	3 008	-	-	-
Office européen des brevets	148 560	-	-	-
Oman	-	-	5 864	735
Organisation africaine de la propriété intellectuelle	550	8	-	572
Organisation eurasiennne des brevets	3 946	-	-	-
Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle	603	8	513	-
Ouganda	-	-	-	-
Ouzbékistan	510	183	14 541	255
Pakistan	894	-	19 565	511
Palaos	-	-	-	-
Panama	234	5	12 231	89
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	-	-	-
Paraguay	-	-	-	-
Pays-Bas	2 713	-	-	-
Pérou	1 190	137	29 553	407
Philippines	2 994	715	31 006	727
Pologne	4 657	997	44 609	46
Portugal	647	90	25 935	2 122
Qatar	61	-	-	-
République arabe syrienne	-	-	5 108	151
République centrafricaine	-	-	-	-
République de Corée	188 915	12 424	184 991	65 469
République de Moldova	115	174	13 684	2 193
République démocratique du Congo	-	-	-	-
République démocratique populaire lao	-	-	-	-
République dominicaine	282	-	-	75

**TABLEAUX STATISTIQUES**

Office de propriété intellectuelle	Demandes			
	Brevet	Modèle d'utilité	Nombre de classes indiquées dans les demandes de marques	Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes
République populaire démocratique de Corée	8 381	-	3 161	260
République tchèque	1 017	1 863	36 957	1 183
République-Unie de Tanzanie	-	-	-	-
Roumanie	1 077	75	27 378	1 298
Royaume-Uni	23 235	-	93 522	-
Rwanda	70	12	517	78
Sainte-Lucie	-	-	-	-
Saint-Kitts-et-Névis	-	-	-	-
Saint-Marin (1,4)	64	-	3 611	6
Saint-Martin (partie néerlandaise)	-	-	2 309	-
Saint-Siège	-	-	-	-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	-	-	-	-
Samoa	-	-	228	-
Sao Tomé-et-Principe	-	-	1 547	72
Sénégal	-	-	-	24
Serbie	224	78	17 645	1 628
Seychelles (3)	-	-	91	-
Sierra Leone	-	-	2 031	-
Singapour	9 685	-	37 572	4 092
Slovaquie	203	392	14 652	664
Slovénie	-	-	4 773	581
Somalie	-	-	-	-
Soudan	157	-	4 478	98
Soudan du Sud	-	-	-	-
Sri Lanka	-	-	-	-
Suède	2 436	-	24 231	814
Suisse	2 988	-	87 148	12 395
Suriname	-	-	-	70
Swaziland	-	-	2 081	-
Tadjikistan	6	70	7 258	299
Tchad	-	-	-	-
Thaïlande	6 746	1 486	44 963	3 481
Timor-Leste	-	-	-	-
Togo	-	-	-	-
Tonga	-	-	-	-
Trinité-et-Tobago	-	-	-	-
Tunisie	-	-	-	435
Turkménistan	-	-	6 060	-
Turquie	4 666	3 788	229 500	46 330
Tuvalu	-	-	-	-
Ukraine	4 955	10 217	64 251	6 958
Uruguay	700	55	9 949	117
Vanuatu	-	-	-	-
Venezuela (République bolivarienne du) (1,3)	1 598	-	19 587	-
Viet Nam	3 805	245	57 537	2 107
Yémen (4)	85	-	4 951	17
Zambie	38	-	4 090	12
Zimbabwe	-	-	-	-

“ - ” : zéro, non disponible ou sans objet.

- (1) Les données de 2011 sont indiquées pour les brevets.
- (2) Les données de 2011 sont indiquées pour les modèles d'utilité.
- (3) Les données de 2011 sont indiquées pour le nombre de classes dans les demandes d'enregistrement de marques.
- (4) Les données de 2011 sont indiquées pour le nombre de dessins et modèles dans les demandes.
- (5) Le nombre de classes dans les demandes d'enregistrement de marques est calculé sur la base d'une estimation des données manquantes concernant le nombre de classes dans les demandes de résidents auprès de l'office national.

**Tableau 2 : Demandes internationales par origine  
via les systèmes du PCT, de Madrid  
et de La Haye (2012)**

Origine <sup>1</sup>	Demandes internationales		
	PCT	Madrid	La Haye
Afrique du Sud	314	-	-
Albanie	3	2	2
Algérie	4	19	-
Allemagne	18 764	6 545	663
Andorre	7	7	-
Arabie saoudite	293	-	-
Argentine	27	2	-
Arménie	8	25	-
Australie	1 707	1 045	-
Autriche	1 320	1 132	40
Azerbaïdjan	5	5	1
Bahamas	13	6	-
Bahreïn	2	-	-
Bangladesh	3	-	-
Barbade	165	-	-
Bélarus	14	287	-
Belgique	1 226	718	51
Belize	2	1	-
Bosnie-Herzégovine	9	12	2
Botswana	-	5	-
Brésil	589	-	-
Brunei Darussalam	3	-	-
Bulgarie	33	281	10
Canada	2 758	33	2
Chili	118	-	-
Chine	18 617	2 177	2
Chine, Hong Kong RAS	-	2	1
Chypre	49	200	-
Colombie	72	-	-
Costa Rica	5	-	-
Côte d'Ivoire	1	-	-
Croatie	30	140	27
Cuba	9	2	-
Curaçao	-	8	2
Danemark	1 421	614	34
Dominique	-	1	-
E R Y de Macédoine	2	50	1
Égypte	41	31	1
Émirats arabes unis	51	6	-
Équateur	44	1	-
Espagne	1 700	1 149	37
Estonie	34	79	-
États-Unis d'Amérique	51 643	5 430	85
Fédération de Russie	1 091	1 321	1
Fidji	-	2	-
Finlande	2 326	415	18
France	7 851	4 100	308
Gabon	3	-	-
Géorgie	6	14	-
Ghana	1	-	-
Grèce	94	95	3
Guatemala	1	-	-
Hongrie	161	255	5
Îles Marshall	1	-	-

**TABLEAUX STATISTIQUES**

Origine <sup>1</sup>	Demandes internationales		
	PCT	Madrid	La Haye
Inde	1 313	15	-
Indonésie	13	4	-
Iran (République islamique d')	2	17	-
Irlande	390	121	3
Islande	43	121	3
Israël	1 376	175	2
Italie	2 863	2 787	189
Jamaïque	1	-	-
Japon	43 660	2 092	-
Jordanie	2	-	-
Kazakhstan	12	77	-
Kenya	5	3	-
Kirghizistan	4	3	-
Lettonie	36	90	3
Liban	6	2	-
Libéria	1	-	-
Libye	-	1	-
Liechtenstein	102	79	17
Lituanie	30	103	5
Luxembourg	268	269	35
Madagascar	-	3	-
Malaisie	289	5	-
Mali	-	-	1
Malte	18	28	-
Maroc	39	60	3
Maurice	5	1	-
Mexique	191	9	-
Monaco	15	60	1
Mongolie	-	2	-
Monténégro	-	3	1
Mozambique	-	2	-
Myanmar	-	1	-
Namibie	14	-	-
Nicaragua	2	-	-
Niger	2	-	-
Nigéria	11	-	-
Norvège	669	318	34
Nouvelle-Zélande	303	32	-
Ouzbékistan	1	1	-
Pakistan	2	-	-
Panama	16	11	-
Pays-Bas	4 071	1 272	151
Pérou	11	3	-
Philippines	18	20	-
Pologne	252	393	21
Portugal	129	201	1
Qatar	53	1	-
République arabe syrienne	4	5	-
République de Corée	11 848	502	-
République de Moldova	3	68	1
République démocratique populaire lao	9	-	-
République dominicaine	4	-	-
République populaire démocratique de Corée	3	2	-
République tchèque	163	438	20
Roumanie	25	86	9
Royaume-Uni	4 895	2 308	33
Saint-Kitts-et-Névis	1	-	-

**TABLEAUX STATISTIQUES**

Origine <sup>1</sup>	Demandes internationales		
	PCT	Madrid	La Haye
Saint-Marin	7	6	-
Saint-Martin (partie néerlandaise)	-	1	-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1	1	-
Samoa	1	-	-
Sao Tomé-et-Principe	-	1	-
Sénégal	1	3	-
Serbie	20	182	9
Seychelles	9	7	-
Singapour	708	241	6
Slovaquie	42	105	1
Slovénie	115	213	14
Sri Lanka	14	2	-
Suède	3 587	660	52
Suisse	4 191	2 898	582
Thaïlande	67	7	1
Trinité-et-Tobago	1	-	-
Tunisie	6	-	-
Turquie	535	1 193	72
Ukraine	120	299	4
Uruguay	8	5	-
Venezuela (République bolivarienne du)	7	-	-
Viet Nam	13	72	-
Yémen	1	-	-
Autres	20	111	34
<b>Total</b>	<b>195 308</b>	<b>44 018</b>	<b>2 604</b>

1 Origine s'entend du pays de l'adresse de résidence déclarée du déposant.

"-": zéro ou sans objet.

Seules les origines comptant au moins un dépôt de demande internationale en 2012 sont présentées dans ce tableau.



# GLOSSAIRE

**Brevet:** série de droits exclusifs accordés par la loi pour des inventions qui répondent aux critères de nouveauté, de non-évidence et d'application commerciale. Le brevet est valide pour une durée limitée (généralement de 20 ans), pendant laquelle son titulaire peut exploiter commercialement son invention à titre exclusif. En contrepartie, le déposant est tenu de divulguer son invention au public, de manière à permettre à d'autres personnes du métier de la reproduire. Le système des brevets est conçu pour encourager l'innovation en conférant aux innovateurs des droits juridiques exclusifs pendant une période limitée, ce qui leur permet d'obtenir un bénéfice de leurs activités d'innovation.

**Demande de non-résident:** demande déposée auprès de l'office de propriété intellectuelle d'un pays ou territoire donné par un déposant résidant dans un autre pays ou territoire. Par exemple, une demande déposée auprès de l'USPTO par un déposant domicilié en France est considérée comme une demande de non-résident par l'USPTO.

**Demande de résident:** à des fins statistiques, une demande de "résident" renvoie à une demande déposée auprès de l'office de propriété intellectuelle de l'État ou du pays dans lequel est domicilié le déposant de la demande concernée nommé en premier. Par exemple, une demande déposée auprès de l'Office japonais des brevets (JPO) par un résident du Japon est considérée comme une demande émanant d'un résident pour le JPO.

**Demande internationale selon le PCT:** demande de brevet déposée en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), administré par l'OMPI (aussi appelée demande selon le PCT).

**Demande internationale selon le système de La Haye:** demande d'enregistrement international d'un dessin ou modèle industriel, déposée dans le cadre du système de La Haye administré par l'OMPI.

**Demande internationale selon le système de Madrid:** demande d'enregistrement international déposée en vertu du système de Madrid, qui correspond à une demande de protection d'une marque sur le territoire d'un ou de plusieurs membre(s) du système de Madrid. Ces demandes internationales doivent être fondées sur une marque de base.

**Dessin ou modèle industriel:** les dessins et modèles industriels s'appliquent aux produits les plus divers de l'industrie et de l'artisanat. Ils renvoient aux aspects ornementaux ou esthétiques des objets utiles, y compris à des compositions de lignes ou de couleurs ou à des formes

tridimensionnelles qui confèrent une apparence spéciale à un produit industriel ou commercial. Le titulaire d'un dessin ou modèle industriel enregistré dispose de droits exclusifs lui permettant de s'opposer à toute copie ou imitation non autorisée de ce dernier. La validité des dessins et modèles industriels est limitée dans le temps. La durée de protection est généralement de 15 ans dans la plupart des pays. Les législations varient cependant à cet égard, notamment celles de la Chine (qui prévoit une période de 10 ans à compter de la date de la demande) et des États-Unis d'Amérique (qui prévoit une période de 14 ans à compter de la date d'enregistrement).

**Marque:** une marque est un signe distinctif indiquant que des produits ou services sont fabriqués ou fournis par une certaine personne ou une certaine entreprise. Le propriétaire d'une marque enregistrée a le droit d'utiliser, de manière exclusive, la marque en rapport avec les produits ou services pour lesquels celle-ci est enregistrée. Le propriétaire d'une marque enregistrée peut empêcher des tiers non autorisés d'utiliser la marque, ou une marque similaire prêtant à confusion, afin d'éviter que les consommateurs et le grand public ne soient induits en erreur. Contrairement aux brevets, les marques peuvent être maintenues en vigueur indéfiniment si les taxes de renouvellement sont payées. Les procédures d'enregistrement des marques sont régies par les règles et directives des offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle. Les droits sur la marque sont limités au territoire de l'administration qui enregistre la marque. Les marques peuvent être enregistrées par le biais d'une demande auprès de l'office national ou régional concerné, ou par le dépôt d'une demande internationale par le biais du système de Madrid.

**Modèle d'utilité:** forme particulière de droits de brevet accordés par un État ou un pays à un inventeur ou son cessionnaire pendant une période limitée. Les conditions de délivrance des modèles d'utilité diffèrent légèrement de celles qui s'appliquent aux brevets "classiques" (plus courte durée de protection et critères de brevetabilité moins stricts). Le terme "modèle d'utilité" englobe ce que l'on appelle dans certains pays "petits brevets", "brevets de courte durée" ou "brevets d'innovation".

**Nombre de classes:** le nombre de classes indiquées dans une demande ou un enregistrement de marque. Dans le cadre du système international et dans certains offices, un déposant peut déposer une demande d'enregistrement de marques indiquant l'une ou plusieurs des 45 classes de produits et de services définies dans la classi-

fication de Nice. Les offices sont dotés d'un système de dépôt de demandes monoclasses ou multiclassées. Par exemple, les offices du Japon, de la République de Corée et des États-Unis d'Amérique, ainsi que de nombreux offices européens se sont dotés de systèmes de dépôt de demandes multiclassées. Les offices du Brésil, de la Chine et du Mexique utilisent des systèmes monoclasses, ce qui oblige les déposants sollicitant la protection de leur marque à déposer une demande distincte pour chaque classe. Pour bien rendre compte des différences relatives au nombre de demandes entre les offices, il est utile de comparer le nombre de classes que contiennent leurs demandes et enregistrements respectifs.

**Nombre de dessins et modèles :** le nombre de dessins et modèles contenus dans une demande ou un enregistrement de dessin ou modèle industriel. Le système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels permet aux déposants de faire protéger jusqu'à 100 dessins et modèles industriels pour des produits appartenant à une seule et même classe en déposant une seule demande. Certains offices de propriété intellectuelle autorisent ainsi les demandes à contenir plus d'un dessin ou modèle pour le même produit ou au sein de la même classe, alors que d'autres n'autorisent qu'un seul dessin ou modèle par demande. Pour bien rendre compte des différences relatives au nombre de demandes entre les offices, il est utile de comparer le nombre de dessins et modèles que contiennent leurs demandes et enregistrements respectifs.

**Propriété intellectuelle :** désigne les œuvres de l'esprit : inventions, œuvres littéraires et artistiques, emblèmes, noms, images et dessins utilisés dans le commerce. La propriété intellectuelle comporte deux volets : la propriété industrielle, qui comprend les brevets, les modèles d'utilité, les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques de provenance, et le droit d'auteur, qui s'applique aux œuvres littéraires, telles que romans, poèmes et pièces de théâtre, aux films, aux œuvres musicales et artistiques telles que dessins, peintures, photographies et sculptures et aux œuvres d'architecture. Les droits connexes du droit d'auteur sont ceux des artistes interprètes ou exécutants sur leurs prestations, des producteurs de phonogrammes sur leurs enregistrements et des organismes de radiodiffusion sur leurs émissions de radio et de télévision.

**Système de La Haye :** expression abrégée désignant le système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. Le système de La Haye permet aux déposants

d'enregistrer jusqu'à 100 dessins et modèles industriels dans plusieurs pays moyennant le dépôt d'une demande unique auprès du Bureau international de l'OMPI. Il simplifie le processus d'enregistrement multinational en réduisant la nécessité de déposer une demande distincte auprès de chaque office de propriété intellectuelle. Il simplifie aussi, par la suite, la gestion des dessins et modèles industriels car il permet d'enregistrer les modifications ou de renouveler l'enregistrement en accomplissant une seule formalité.

**Système de Madrid :** expression abrégée désignant le système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, établi en vertu de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid et administré par l'OMPI. Le système de Madrid permet à un déposant de demander l'enregistrement d'une marque dans un grand nombre de pays moyennant le dépôt d'une seule demande auprès d'un office national ou régional des marques qui est partie au système de Madrid. Le système de Madrid simplifie le processus d'enregistrement des marques dans plusieurs pays en réduisant la nécessité de déposer une demande distincte auprès de chaque office. Il simplifie aussi, par la suite, la gestion de la marque, car il permet d'enregistrer des modifications ou de renouveler un enregistrement en accomplissant une seule formalité. L'enregistrement en vertu du système de Madrid ne crée pas une marque "internationale" et la décision d'enregistrer ou de rejeter la marque reste du ressort des offices des marques nationaux ou régionaux. Les droits afférents aux marques sont limités au territoire sur lequel les offices d'enregistrement des marques exercent leurs compétences.

**Système du PCT :** le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) est un traité international administré par l'OMPI qui facilite l'acquisition des droits de brevet dans un grand nombre de pays. Le système du PCT simplifie la procédure du dépôt multinational en réduisant la nécessité de déposer une demande distincte dans chaque pays. Toutefois, la décision d'octroyer ou non des droits de brevet reste du ressort des offices nationaux ou régionaux et les droits attachés aux brevets demeurent limités au territoire de l'administration qui délivre ces derniers. Le traitement des demandes internationales selon le PCT commence par la phase internationale, au cours de laquelle sont effectués une recherche internationale et, éventuellement, un examen préliminaire international, et s'achève avec la phase nationale, au cours de laquelle les offices nationaux ou régionaux des brevets se prononcent sur la brevetabilité d'une invention selon la législation nationale.

**Titres de propriété intellectuelle en vigueur:** titres de propriété intellectuelle en cours de validité. Pour continuer de maintenir ses effets, la protection de la propriété intellectuelle doit être maintenue en vigueur.

**Voie directe :** alternative à la voie du PCT, de La Haye ou de Madrid, la voie directe (dite également “voie de Paris”) permet de déposer des demandes individuelles d’enregistrement de titres de propriété intellectuelle directement auprès d’offices signataires de la Convention de Paris.

# AUTRES RESSOURCES

## Centre de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI

The screenshot displays the WIPO IP Statistics Data Center interface. At the top, there is a navigation bar with tabs for 'PATENT', 'TRADEMARKS', 'INDUSTRIAL DESIGN', and 'UTILITY MODEL'. Below this, the 'INDICATOR' section is set to '1 - Total patent applications (direct and PCT national phase entries)'. The 'Resident Type' is set to 'Resident & non-resident count by filing office'. The 'Year Range' is set from 1990 to 2010. The 'Select Office' dropdown menu is open, showing a list of regional and national offices including Africa (AF), Asia (AS), Europe (EU), Latin America and the Caribbean (LA), North America (NA), Oceania (OC), Argentina (AR), Brazil (BR), Chile (CL), China (CN), Egypt (EG), European Patent Office (EP), Germany (DE), and United States of America (US). A 'Submit' button is located at the bottom right of the form area.

Le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI est un service en ligne gratuit qui permet d'accéder aux données statistiques de l'OMPI. Les utilisateurs peuvent choisir parmi un large éventail d'indicateurs et visualiser ou télécharger des données selon leurs besoins. Ce service est destiné aux spécialistes, chercheurs et responsables de l'élaboration des politiques en matière de propriété intellectuelle dans le monde entier. Il est accessible sur la page Internet de l'OMPI consacrée aux statistiques à l'adresse [www.wipo.int/ipstats/fr](http://www.wipo.int/ipstats/fr).

Statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI par pays



Venez consulter les statistiques par pays sur nos pages Internet, qui contiennent des données statistiques ainsi que des séries chronologiques plus longues sur les brevets, modèles d'utilité, marques et dessins et modèles industriels. Ce service est également accessible sur la page Internet consacrée aux statistiques de propriété intellectuelle, à l'adresse [www.wipo.int/ipstats/fr](http://www.wipo.int/ipstats/fr).

Parmi les 13 indicateurs par pays, vous trouverez également des informations concernant l'enregistrement et la délivrance des titres, le produit intérieur brut et les brevets en vigueur.

Les statistiques de propriété intellectuelle par pays sont également disponibles en anglais et en espagnol.





Pour plus d'informations, veuillez contacter  
l'**OMPI** à l'adresse **[www.wipo.int](http://www.wipo.int)**

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle  
34, chemin des Colombettes  
Case postale 18  
CH-1211 Genève 20  
Suisse

Tél: + 4122 338 91 11  
Télécopieur: + 4122 733 54 28

Publication de l'OMPI N° 943F/13  
ISBN 978-92-805-2502-1